



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

08.12.2023

L'an deux mil vingt trois
Le huit Décembre à dix-huit heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange-
KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine –
BONNIN Christine – PORTIER Sergiane- BODIN Marie
MM DENIZOT Alain – GIBAUT Stéphane – BISSONNIER Patrice –
MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 12

votants : 15

Excusés : Mme Julie GIRAUDON a donné pouvoir à M Bruno MALASSET
M Eric GABILLAT a donné pouvoir à M Stéphane GIBAUT
M Alain ANDRIAU a donné pouvoir à Mme Clarisse DULUC
Mme Edith LE LIBOUX
Non Excusé : M Medhi LECAS

Mme Christine BONNIN a été élue secrétaire

DELIB 2023-45 : Présentation du contrat de séjour de la résidence Sully : du projet à la validation
Madame DULUC souligne le fait que chaque membre a été destinataire du document dit « projet » joint à la convocation pour une première lecture. Mme MARTIN explique la nécessité de réactualiser le contrat de séjour pour être en conformité avec les règles législatives. Les membres se questionnent sur 2 points: le stockage des meubles suite à un décès quand il n'y a pas de proches et le recueil des volontés des résidents lors de l'admission. Mme MARTIN doit prendre conseils auprès de deux notaires. L'information sera ensuite transmise à chaque membre. L'assemblée délibérante valide le contrat de séjour : 11 voix pour et donne pouvoir à Mme La Présidente du CCAS et Mme La Vice-Présidente du CCAS pour compléter le paragraphe concerné, 4 abstentions (demandant le report de ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion). Mme DULUC informe son Conseil d'Administration que les informations recueillies seront communiquées à chaque membre.

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 20 Décembre 2023
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 22 Décembre 2023